

# PROCÈS-VERBAL DE SÉANCE

## 22/01/2024

L'an deux mil vingt quatre, le vingt deux janvier, à 19h30, le Conseil Municipal de la commune de **LAGARDE-MARC-LA-TOUR**, s'est réuni en **cession extraordinaire**, au lieu habituel de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de M. Daniel RINGENBACH.

**Étaient présents** : M. Daniel RINGENBACH, Mme Martine BARATTE-FIALIP, M. Marc BERNARD, M. Olivier OTERO PASTOR, M. David NICOLAS, Mme Patricia CHANTALAT, M. Olivier BROSSARD, Mme Marylin VERDIER, M. Arnaud ALLEYRAT, M. Manuel DA COSTA, Mme Ménéhi GUITARD, M. Bertrand FOUCHER, M. Jacques TRAMONT, Mme Catherine CHAMBAUDIE, M. Fabien LANOT, M. Stéphane VIVIER.

**Étaient absents** : Mme Isabelle LAGARDE, M. Tim TRAINS.

**Procurations** : Mme Isabelle LAGARDE en faveur de Mme Martine BARATTE-FIALIP.

**Secrétaire** : M. David NICOLAS. a été élu secrétaire de séance.

Le maire ouvre la séance et constate que le quorum est atteint.  
la lecture du procès verbal du 14/12/2023 n'a fait l'objet d'aucune remarque. Il est adopté à l'unanimité.

### **DÉLIBÉRATION N°MA-DEL-2024-001 : Potentielle fermeture d'une classe.**

Le Maire rappelle à l'assemblée la réception, à sa demande, de Monsieur SAUVEZIE, Inspecteur de l'Éducation Nationale, le mercredi 10 janvier, venu annoncer la probable perte d'un poste d'enseignant et la fermeture d'une classe à l'École Communale.

Considérant que seule la logique comptable est prise en compte dans cette situation passagère, 62 élèves à ce jour, 67 prévus à la rentrée 2024, ne tenant compte que des naissances sur la commune, ignorant les arrivées de familles nouvelles ou l'apport de communes limitrophes - nous assurons l'accueil à la maternelle des enfants d'Albussac - la réalisation en cours d'un lotissement de 11 lots.

Considérant que le maillage territorial sur le plateau Tulle Sud serait lourdement fragilisé par cette décision, après des fermetures sur Laguenne, Ladignac, le Chastang, les menaces sur Sainte-Fortunade, Cornil... d'où la nécessité de garder quelques écoles "fortes" sur ce secteur.  
Considérant les nombreux investissements réalisés par la collectivité chaque année, en matériel (un TBI installé en 2023 dans la classe qui serait supprimée), en personnel (école dotée de deux ATSEM pour PS/MS et GS/CP).

Considérant le chemin parcouru pour obtenir un climat scolaire apaisé, entre parents, enseignants, municipalité, par rapport à la situation connue il y a quelques années,

**A l'unanimité, le conseil municipal s'oppose à la fermeture envisagée à l'école communale.**

Le présent procès-verbal est arrêté en date du 26.02.2024.

Signature Maire,  
M. Daniel RINGENBACH

Signature du secrétaire de séance  
M. David NICOLAS.

